

1.4 Les communes littorales



Cabanes de pêcheurs à Biganos

CHIFFRES CLÉS 2018

140 communes littorales

73 communes littorales en Charente-Maritime

9 % de la population des communes littorales métropolitaines

19 communes iliennes

5 des 10 plus vastes communes métropolitaines

Les littoraux et les régions maritimes sont globalement des territoires attractifs. C'est évidemment le cas pour la façade Sud-Atlantique qui connaît depuis les années 60, une forte évolution des populations des communes littorales, se traduisant par une pression immobilière accrue. La Loi Littoral vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et à permettre le libre accès au public sur les sentiers littoraux.

La façade Sud-Atlantique compte 140 communes soumises à la loi littoral. Il s'agit des communes maritimes définies au sens de la loi « littoral » du 3 janvier 1986, situées en aval de la limite transversale de la mer, et également des communes riveraines des estuaires considérées comme littorales au sens du décret du 29 mars 2004.

◆ Un cadre de référence, la loi littoral

On répertorie sur la façade Sud-Atlantique une centaine de communes littorales maritimes au sens de la loi Littoral du 3 janvier 1986. Ces communes regroupent 550.000 habitants, soit environ 9 % de la population des communes littorales métropolitaines.

Parmi les 19 communes littorales métropolitaines ayant plus de 50.000 habitants en 2009, une seule est située en Sud Atlantique : La Rochelle, 8ème commune littorale avec 74 700 habitants. Les autres communes importantes de la façade sont les deux communes voisines d'Anglet (29ème commune littorale, 37.700 hab.) et de Biarritz (41ème commune, 25 400 hab.), en continuité de Bayonne, dans l'arrière-pays.

Répartition des communes littorales de la façade Sud-Atlantique par type et département

Département	Communes littorales hors estuaires	Communes littorales estuariennes
Charente-Maritime	53	20
Gironde	20	18
Landes	19	0
Pyrénées-Atlantiques	8	2

Globalement, la répartition de la population sur le littoral Sud-Atlantique est très segmentée. Deux grands pôles forment l'armature urbaine : l'agglomération de La Rochelle au nord en Charente-Maritime, et l'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) au Sud dans les Pyrénées-Atlantiques. Les grands pôles démographiques secondaires sont Arcachon et Royan (sous influence des pôles d'emplois du bassin de Bordeaux).

◆ La moitié des communes littorales en Charente-Maritime

La façade Sud Atlantique couvre près d'un cinquième de la surface totale des communes littorales (18,5 %). Les communes y sont, en moyenne, nettement plus grandes que la moyenne littorale : près de 4.000 ha contre 2.440 ha, soit environ 60 % de plus. La surface des communes est variable d'un département à l'autre. Elle est plutôt faible en Charente-Maritime (1.701 ha) et dans les Pyrénées-Atlantiques (1.714 ha), forte dans les Landes (5.978 ha) et particulièrement élevée en Gironde (9.080 ha).



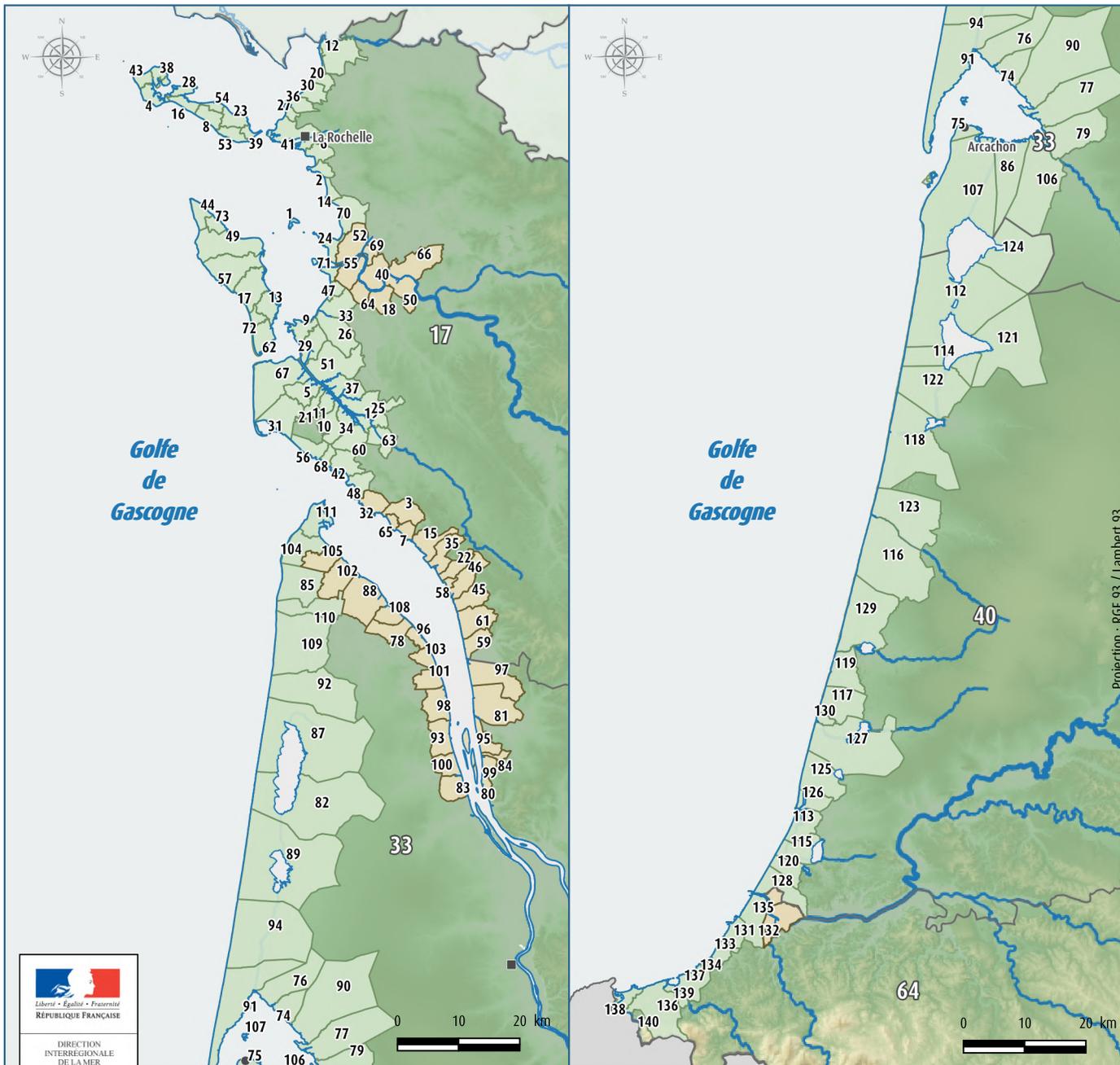
La Rochelle, première commune littorale sud-atlantique

Parmi les dix communes les plus vastes du littoral métropolitain, 5 sont situées en Gironde, les autres étant toutes sur le pourtour méditerranéen : Lacanau (21.400 ha), Hourtin (19.050 ha), La Teste-de-Buch (18.000 ha), Carcans (17.500 ha) et Biscarosse (16.050 ha). On y trouve, par ailleurs, la septième plus petite commune littorale en Charente-Maritime, l'île d'Aix, d'une superficie de 119 ha.

Par ailleurs, 19 communes de Charente-Maritime sont iliennes, réparties sur 3 îles : l'île d'Aix, l'île de Ré (10 communes) et l'île d'Oléron (8 communes), ces deux grandes îles étant reliées au continent par un pont depuis 1988 pour Ré et 1966 pour Oléron.

Depuis son adoption, le contexte géographique et le cadre institutionnel d'application de la Loi Littoral ont beaucoup évolué, l'activité résidentielle, économique et touristique du littoral sud-atlantique s'étant confirmée et renforcée. Dans le même temps, les écosystèmes littoraux ont été affectés par une érosion du littoral, une raréfaction des ressources naturelles ainsi que par les premiers effets du changement climatique.

[Diagnostic de l'existant de la façade Sud-Atlantique](#)



Typologie des communes littorales

- Communes littorales
- Communes littorales riveraines des estuaires et deltas

CHARENTE-MARITIME

- 1 ILE-D'AIX
- 2 ANGOULINS
- 3 ARCÈS
- 4 ARS-EN-RE
- 5 ARVERT
- 6 AYTRE
- 7 BARZAN
- 8 LE BOIS-PLAGE-EN-RE
- 9 BOURCEFRANC-LE-CHAPUS
- 10 BREUILLET
- 11 CHAILLEVETTE
- 12 CHARRON
- 13 LE CHATEAU-D'OLERON
- 14 CHATELAILLON-PLAGE
- 15 CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET
- 16 LA COUARDE-SUR-MER
- 17 DOLUS-D'OLERON
- 18 ECHILLAIS
- 19 L'EGUILLE
- 20 ESNANDES
- 21 ETAULES
- 22 FLOIRAC
- 23 LA FLOTTE
- 24 FOURAS
- 25 LE GUA
- 26 HIERS-BROUAGE
- 27 L'HOUMEAU
- 28 LOIX
- 29 MARENNES
- 30 MARSILLY
- 31 LES MATHES
- 32 MESCHERS-SUR-GIRONDE
- 33 MOEZE
- 34 MORNAC-SUR-SEUDRE
- 35 MORTAGNE-SUR-GIRONDE
- 36 NIEUL-SUR-MER
- 37 NIEULLE-SUR-SEUDRE
- 38 LES PORTES-EN-RE
- 39 RIVEDOUX-PLAGE
- 40 ROCHEFORT
- 41 LA ROCHELLE
- 42 ROYAN
- 43 SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES
- 44 SAINT-DENIS-D'OLERON
- 45 SAINT-DIZANT-DU-GUA
- 46 SAINT-FORT-SUR-GIRONDE
- 47 SAINT-FROULT

- 48 SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE
- 49 SAINT-GEORGES-D'OLERON
- 50 SAINT-HIPPOLYTE
- 51 SAINT-JUST-LUZAC
- 52 SAINT-LAURENT-DE-LA-PREE
- 53 SAINTE-MARIE-DE-RE
- 54 SAINT-MARTIN-DE-RE
- 55 SAINT-NAZAIRE-SUR-CHARENTE
- 56 SAINT-PALAIS-SUR-MER
- 57 SAINT-PIERRE-D'OLERON
- 58 SAINT-ROMAIN-SUR-GIRONDE
- 59 SAINT-SORLIN-DE-CONAC
- 60 SAINT-SULPICE-DE-ROYAN
- 61 SAINT-THOMAS-DE-CONAC
- 62 SAINT-TROJAN-LES-BAINS
- 63 SAUJON
- 64 SOUBISE
- 65 TALMONT-SUR-GIRONDE
- 66 TONNAY-CHARENTE
- 67 LA TREMBLADE
- 68 VAUX-SUR-MER
- 69 VERGEROUX
- 70 YVES
- 71 PORT-DES-BARQUES
- 72 LE GRAND-VILLAGE-PLAGE
- 73 LA BREE-LES-BAINS

- 95 SAINT-ANDRONY
- 96 SAINT-CHRISTOLY-MEDOC
- 97 SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
- 98 SAINT-ESTEPHE
- 100 SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE
- 101 SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE
- 102 SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC
- 103 SAINT-YZANS-DE-MEDOC
- 104 SOULAC-SUR-MER
- 105 TALAIS
- 106 LE TEICH
- 107 LA TESTE-DE-BUCH
- 108 VALEIRAC
- 109 VENDAYS-MONTALIVET
- 110 VENSAC
- 111 LE VERDON-SUR-MER

LANDES

- 112 BIS-CARROSSE
- 113 CAPBRETON
- 114 GASTES
- 115 LABENNE
- 116 LIT-ET-MIXE
- 117 MESSANGES
- 118 MIMIZAN
- 119 MOLIETS-ET-MAA
- 120 ONDRES
- 121 PARENTIS-EN-BORN
- 122 SAINTE-EULALIE-EN-BORN
- 123 SAINT-JULIEN-EN-BORN
- 124 SANGUINET
- 125 SEIGNOSSE
- 126 SOORTS-HOSSEGOR
- 127 SOUSTONS
- 128 TARNOS
- 129 VIELLE-SAINT-GIRONS
- 130 VIEUX-BOUCAU-LES-BAINS

GIRONDE

- 74 ANDERNOS-LES-BAINS
- 75 ARCACHON
- 76 ARES
- 77 AUDENGE
- 78 BEGADAN
- 79 BIGANOS
- 80 BLAYE
- 81 BRAUD-ET-SAINT-LOUIS
- 82 CARCANS
- 83 CUSSAC-FORT-MEDOC
- 84 FOURS
- 85 GRAYAN-ET-L'HOPITAL
- 86 GUJAN-MESTRAS
- 87 HOURTIN
- 88 JAU-DIGNAC-ET-LOIRAC
- 89 LACANAU
- 90 LANTON
- 91 LEGE-CAP-FERRET
- 92 NAUJAC-SUR-MER
- 93 PAULLIAC
- 94 LE PORGE

PYRENEES-ATLANTIQUES

- 131 ANGLET
- 132 BAYONNE
- 133 BIARRITZ
- 134 BIDART
- 135 BOUCAU
- 136 CIBOURE
- 137 GUETHARY
- 138 HENDAYE
- 139 SAINT-JEAN-DE-LUZ
- 140 URRUGNE

Sources : DIRM Sud-Atlantique, DREAL Nouvelle-Aquitaine
 Copyrights : ©SHOM, ©BD ALTI (IGN), © GEOFLA (IGN)
 Réalisation : DIRM SA / MCPPML - Mars 2018

